

FEDERATION FRANÇAISE DE BASKETBALL

117 RUE DU CHATEAU DES RENTIERS 75013 PARIS
POLE CLUBS ET TERRITOIRES, CAMPUS 2026
CLUBSETTERRITOIRES@FFBB.COM

2. **Dossier incomplet ou « erroné »** : La CFE modifie le statut de l'équipement en **Correction demandée à la CDE** dans FBI. Les services fédéraux prennent alors contact avec la CDE afin d'accompagner les corrections nécessaires avant une nouvelle instruction.
3. **Après l'instruction en réunion mensuelle** : À l'issue de l'instruction, la CFE bascule le statut de l'équipement en **Demande traitée**. Le dossier est classé et l'attestation de classement, de dérogation ou de refus devient alors **téléchargeable dans FBI** par la CDE et le club.

LES OUTILS DU REFERENT CDE

Les CDE disposent d'outils pour analyser leur territoire, accompagner les porteurs de projets, classer les équipements sportifs et mobiliser les financements adaptés.

eFFBB :

- [Notes fédérales](#)
- [Fiches pratiques](#)
- [Calendrier fédéral](#)

FBI :

- [Editions FBI](#)

Guides des aides financières :

- COSMOS : [Le guide des aides aux équipements sportifs et au matériel](#)
- Banque des Territoires : [Charte de la rénovation des équipements sportifs](#)

Site FFBB – Pages utiles :

- [Salles et Terrains](#)
- [Plan Infra](#)
- [Nos règlements](#)
- [Statistiques des licences](#)
- [Trouver un équipement / une structure](#)



DATA.ES – Recensement des équipements sportifs :

- [Portraits de territoires](#)
- [Base de données](#)
- [Équipements en milieu scolaire](#)

FIBA – Centre de ressources

- [Équipements règles & autres](#)

Autres ressources :

- Code du sport
- LNB règlements équipements
- INSEE ; INJEP ; ANCT – Observatoire des territoires

QUELQUES CHIFFRES CLES EN FRANCE

- **2,06** salles multisports permettent la pratique du basketball pour 10 000 habitants.
- **1,29** terrain extérieur de basketball est disponible pour 10 000 habitants.
- **8 738** terrains extérieurs recensés en France.
- **3,14** espaces types « city-stades » multisports extérieurs pour 10 000 habitants.

À RETENIR

La mission d'une CDE est d'accompagner le développement des équipements sportifs sur son territoire, de l'émergence du besoin jusqu'au classement fédéral.

Le classement fédéral est un outil au service de la sécurité, de la conformité et de l'organisation des compétitions.

SALLES		
ANCIENS CLASSEMENTS	NOUVEAUX CLASSEMENTS	NIVEAUX DE JEU MAX
REFUS ET H1 SR	REFUS OU S1	DÉPARTEMENTALE À R2
H1	S2	R2
H2 SR ET H2	S3	PN À NM2 PN À LF2
H3 SR	S4	NM1
H3	S4 OU S5	LNB LBWL
TERRAINS		
CLASSEMENTS	NIVEAUX DE JEU MAX	
T1	Dans l'ancien système, les classements T1 et T2 n'autorisaient pas les compétitions départementales (T1) et régionales (T2). Le T3 correspond au niveau national 3x3 et permet l'organisation de compétitions de 5x5 départementales sous certaines réserves.	
T2		
T3		

Afin d'adapter le classement fédéral aux réalités des territoires et de simplifier les démarches, le Règlement des Équipements Sportifs a évolué autour de cinq axes majeurs :



- ☒ Nouveaux classements compétitifs S1 à S5 et T1 à T3 et création de durées de validité pour les salles.
- ☒ Réorganisation des critères de classement et meilleure graduation entre pratique locale, nationale et professionnelle.
- ☒ Elargissement du nombre d'équipements classables : prise en compte des réalités du parc sportif existant, notamment dans les UM.
- ☒ Extension des niveaux de compétition autorisés 3x3 et 5x5 autorisés sur les terrains extérieurs (T1 à T3).
- ☒ Modernisation et fiabilisation des procédures : gestion totale via FBI, simplification administrative, liens possibles avec [DATA.ES](#).

Ces évolutions ont permis la mise en place d'une procédure de classement simplifiée :

- ✓ Créer la salle ou le terrain dans FBI.
- ✓ Remplir tous les onglets et champs dans FBI.
- ✓ Charger le **PV Sécurité** (salles uniquement), le **rapport de contrôle de solidité et stabilité** (tests de charges) et les **plans** d'installation.
- ✓ Changer le **statut** de la salle vers « **Instruction CFE en cours** » (développements en cours pour les terrains).

**DES NOTES
FEDERALES A
DISPOSITION
SUR eFFBB**

Les étapes de l'instruction CFE :

1. **Dossier complet** : Le dossier est transmis pour instruction à la CFE et bénéficie d'un **classement provisoire**. Il est ensuite examiné lors d'une **réunion mensuelle CFE**.

La Commission Départementale des Équipements (CDE) accompagne les clubs et les collectivités dans leurs projets d'équipements sportifs, de l'identification du besoin jusqu'au classement fédéral de l'installation.

IDENTIFIER ET ANTICIPER

Les besoins du territoire
Les zones sous-dotées
Les projets émergents

ACCOMPAGNER

Les clubs
Les collectivités
Les porteurs de projets

CONSEILLER

Réglementation
Financements
Préconisations techniques
Partenaires techniques

CLASSER

Recenser les équipements
Réaliser les visites
Instruire les demandes de classement

LE PARCOURS D'UN PROJET EQUIPEMENT

Diagnostic territorial et identification du besoin : en lien avec les acteurs locaux ; la Commission Territoires et la CDE ; avec l'aide des outils de l'Observatoire.

Projet de rénovation ou construction de l'équipement / Recherche de financement du porteur de projet : accompagnement technique de la CDE fortement recommandé.

Accompagnement et conseil au porteur de projet, / Réalisation / Classement fédéral : après visite de l'équipement par la CDE et transmission des documents de sécurité.

LES OBJECTIFS DU CLASSEMENT FEDERAL

« Le Basket-ball, dans le cadre des actions et manifestations **compétitives** organisées sous l'égide de la Fédération Française de Basket-ball, d'un de ses organismes décentralisés et/ou d'une association sportive lui étant affilié, doit être pratiqué obligatoirement dans une salle et/ou sur un terrain bénéficiant d'un classement de la Fédération ou d'une dérogation expresse accordée par celle-ci. » – **Article 1 du Règlement des Equipements sportifs.**

Le classement fédéral des équipements sportifs ? Une responsabilité déléguée par l'Etat aux Fédérations qui permet :

- ✓ D'assurer la sécurité des pratiquants.
- ✓ De garantir la conformité des installations et d'y autoriser l'organisation des compétitions.
- ✓ D'accompagner la rénovation des équipements.
- ✓ De disposer d'une connaissance fiable du patrimoine sportif.



LES PRINCIPALES EVOLUTIONS DU REGLEMENT 2026

FONCTIONNEMENT D'UNE COMMISSION DEPARTEMENTALE EQUIPEMENTS

SON RÔLE ET SES OBJECTIFS

Le développement des pratiques du basketball repose avant tout sur l'existence de lieux de pratique adaptés, accessibles et de qualité. Dans un contexte de croissance continue du nombre de licenciés, d'évolution des pratiques et de forte pression sur les équipements sportifs, **la question des infrastructures est devenue un enjeu stratégique pour l'ensemble de nos territoires.**

C'est dans ce cadre que les Commissions Départementales des Équipements (CDE) occupent une place essentielle au sein de l'organisation fédérale. Véritables acteurs de proximité, elles ont pour mission d'accompagner les clubs, les collectivités et les porteurs de projets à toutes les étapes de la vie d'un équipement sportif : **de l'identification des besoins du territoire jusqu'au classement fédéral des installations accueillant les compétitions.**

PROJETS

**EQUIPEMENTS
EXISTANTS**

Au-delà de leur rôle réglementaire, les CDE contribuent à identifier les besoins des territoires, accompagner les projets de rénovation ou de création d'équipements et soutenir le développement des pratiques, qu'elles soient compétitives ou de loisir.

Parce qu'un équipement constitue un véritable levier de développement territorial, la FFBB a confié aux Comités Départementaux et Territoriaux **une mission d'accompagnement de proximité**, avec l'appui de la Commission Fédérale Équipements.



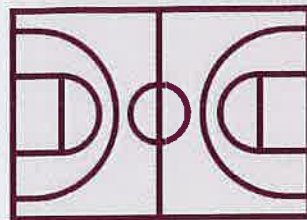
Comment accompagner un club ou une collectivité dans un projet d'équipement, de l'identification du besoin jusqu'au classement fédéral ? C'est aujourd'hui l'une des missions essentielles des CDE au service du développement du basketball sur tous les territoires.

LES MISSIONS DE LA CDE

FONCTIONNEMENT D'UNE COMMISSION DEPARTEMENTALE EQUIPEMENTS

— — —

CLASSER UNE INSTALLATION EN TANT QUE COMITE



Rappels réglementaires : L'article 1 du règlement fédéral des salles et terrains stipule que le classement d'une installation est obligatoire pour y organiser des compétitions de basketball. L'article 4 stipule que le dépôt de ce dossier auprès de la Commission Fédérale Equipements (CFE) vaut classement fédéral provisoire. Le classement fédéral définitif est obtenu après instruction du dossier par la CFE et sera signifié par un courrier officiel FFBB.

POURQUOI ?



S'assurer de la conformité des installations au regard des réglementations des établissements accueillant du public.



Échanger avec le propriétaire de l'installation sur les travaux et/ou aménagements à prévoir.



S'assurer du respect des règlements sportifs des championnats dans lesquels les équipes sont engagées.



Disposer d'informations fiables et actualisées à propos des installations de son territoire.

COMMENT ?

1

Obtenir du propriétaire de l'équipement, et enregistrer dans FBI :

- Le **PV de la dernière commission de sécurité** ou une **attestation** autorisant la pratique compétitive pour les salles ;
- Le **rapport de contrôle de solidité et stabilité** des buts de basket avec tests de charges de 320kg (moins de 2ans).
- Pour les installations neuves, les **plans** de l'aire de pratique et des annexes.

3

Après la visite, renseigner les informations recueillies dans la fiche FBI de la salle ou du terrain :

- Ne pas oublier de formuler la **proposition de classement du Comité (S1 à S5)**.
- Une la fiche complétée, passer son statut en « **Instruction CFE en cours** ».

2

Procéder à la visite de classement :

- En présence du propriétaire de l'installation et du club résidant (ou de leur représentant) ;
- En condition d'organisation d'une rencontre officielle avec le matériel prévu.

4

En complément, informer les Services FFBB (cf-equipements@ffbb.com) de l'envoi du dossier à l'instruction CFE.

- L'envoi à l'instruction vaut classement fédéral provisoire et permet les premières désignations dans l'équipement concerné.

VOTRE CHECKLIST



Identifier les salles et terrains à classer et les priorités en fonction des besoins des clubs (niveaux de pratique, terrains à fort potentiel d'usage, salles non classées).



Construire un rétroplanning des visites à effectuer.

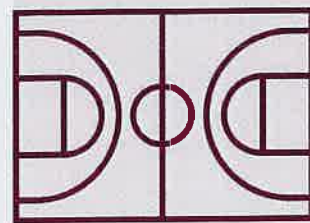


Prévoir la visite à l'heure adaptée pour mesurer l'éclairage pour les salles ou espaces couverts.

**TOUTES LES INFOS
SUR [FFBB.COM](https://www.ffbb.com)**



PRÉPARER LE CLASSEMENT DE SON INSTALLATION



Le club joue dans une installation sportive qui correspond à son niveau de jeu. Les salles et/ou terrains intérieurs ou extérieurs doivent être classés. Sans classement valide, aucune désignation d'officiels ni de rencontre compétitive ne peut être organisée. Ce classement certifie la bonne maintenance des installations et la qualité des équipements nécessaire au bon déroulement des rencontres sportives. Le club se doit d'informer son comité des modifications éventuelles de son lieu de pratique.

POURQUOI ?



Respecter les obligations réglementaires fédérales et du code du sport.



Disposer d'informations actualisées sur les installations afin de contribuer à leurs rénovations et améliorations.



S'assurer de l'adéquation de ses espaces de pratique avec les activités et les compétitions proposées.



Favoriser les échanges réguliers et sereins entre le propriétaire de l'installation, le club et le comité.

COMMENT ?

1

Anticiper : Contacter le référent équipement de son Comité départemental ou territorial et le propriétaire de l'installation.

- Afin de savoir si l'espace de pratique est adapté au niveau de compétition du club.

3

Se préparer à la visite : préparer l'espace de pratique en configuration de « compétition officielle ».

- Identifier les éventuelles non-conformités et anticiper des mesures correctives ou temporaires.

2

Constituer le dossier : rassembler les documents officiels auprès du propriétaire :

- Le PV de la dernière commission de sécurité ou une attestation autorisant la pratique compétitive (uniquement pour la pratique en salle).
- Le rapport de contrôle principal de solidité et stabilité des buts de basket avec tests sous charges de 320kg.
- Pour les nouvelles installations, les plans de l'aire de jeu et des annexes.

VOTRE CHECKLIST

- ☒ Pour toute demande, contactez votre référent Equipements ou cf-equipements@ffbb.com.
- ☒ S'assurer que la personne accompagnante possède les clés pour accéder à l'ensemble des locaux lors de la visite.
- ☒ Anticiper les accessions aux divisions compétitives supérieures.
- ☒ Anticiper les points litigieux potentiels.
- ☒ Dans un devoir de vigilance, s'assurer à chaque fin ou début de saison de la validité des documents de sécurité auprès du propriétaire de l'installation.

TOUTES LES INFOS
SUR [FFBB.COM](https://ffbb.com)



